

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2024

Présents : V. ARRIGHINO, S. COMBE, E. DEMONCHEAUX, O. DUMAS, E. FERNANDEZ, C. JACQUOT, D. PICCHIONI, R. PASSELANDE, P. ROBERT, J-L SOZET, A. TURC

PRESENTATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET COMMUNAL

Des travaux non prévus sur le budget eau et assainissement (fuite, divers travaux...) nécessitent de revoir l'abondement sur le budget eau à hauteur de 10.000€ supplémentaires.

Des régularisations sont également effectuées concernant le remboursement du nouvel emprunt effectué pour les travaux de sécurisation de la RD529. L'équilibre global du budget est inchangé.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

PRESENTATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget eau voit sa dotation du budget communal augmenté de 10.000€ afin de finaliser les travaux prévus cette année : fuite, déplacement d'un poteau incendie, etc.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

COMMUNICATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes a été saisie par la préfecture de l'Isère suite au déficit excessif (-12.86%) du compte administratif sur le budget eau et assainissement en 2023. Cet avis a été publié dès réception et présenté aux membres du Conseil.

Il en ressort que la saisine du Préfet a été déclaré irrecevable et la procédure close.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Un décalage entre le volume réel des heures effectuées et les heures prévues au contrat pour l'agent chargé de la cantine, du ménage et de la gestion de la salle polyvalente a été relevé. Il est donc proposé de revoir le nombre d'heures de travail du contrat à la hausse afin de mieux correspondre au réel volume horaire du poste.

La modification porte sur une augmentation de 30 mins par jour en période scolaire pour un coût employeur annuel de 1 312,50€ (30mins x 4 jours x 36 semaines).

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

POINT D'AVANCEE SUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA VILLE

Une étude de marché est nécessaire afin de finaliser le dépôt du dossier de subvention auprès de la région. Un devis a été réalisé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie et s'élève à 3.000€ HT (subventionnable à hauteur de 40% si l'étude est positive et le projet finalisé).

Concernant la demande de subvention Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)/Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le dossier a été classé « sans suite » et est à redéposer sur l'exercice 2025.

En parallèle, l'appel d'offres doit être publié dans les prochaines semaines pour un dépouillement sur 2025. Il doit permettre d'obtenir une analyse chiffrée des travaux pour appuyer les demandes de subvention.

Des renseignements vont également être pris afin de vérifier l'impact sur un possible reversement de subvention si un changement d'utilisation du local devait être décidé.

Résultat du vote (devis CCI) : 10 Pour – 1 Contre

POINT D'AVANCEE SUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE COMMUNAL

Pour rappel, un audit énergétique avait été commandé auprès de la société Innoptim afin de changer le système de chauffage actuel. L'étude a préconisé l'installation d'une chaufferie bois commune à la mairie et l'école.

La société Apitherm propose un accompagnement de la mairie pour la réalisation du marché et le suivi des travaux à hauteur de 10.400€ HT (subventionnable à hauteur de 40% si le projet finalisé).

L'accompagnement du marché est nécessaire afin d'obtenir les devis pour les demandes de subvention.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROPOSITION DE REALISATION DE LA PHASE 3 DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Deux phases de rénovation de l'éclairage ont été engagées depuis 2019. Il est aujourd'hui proposé de réaliser une 3^{ème} phase de rénovation permettant de passer en LED l'intégralité des points lumineux sur la commune.

A ce jour, il reste 93 points lumineux à changer sur 213.

Ce changement doit permettre la baisse de la consommation en électricité mais aussi de diminuer le coût de la maintenance associée.

Le coût total de l'opération s'élève à 65.509€ pour un reste à charge de la commune après subvention de 27.296€.

En parallèle des travaux de sécurisation de la RD529, il est proposé de garder certains points lumineux en fonction toute la nuit pour plus de sécurité. Le coût est estimé à 3.500€.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

DISCUSSION AUTOUR DE LA TARIFICATION DE L'EAU

Il est proposé de ne pas modifier le tarif de l'eau pour l'exercice 2025.

Concernant la remontée de compétence à la Communauté de Communes de la Matheysine prévue pour 2026, des discussions sont en cours au niveau gouvernemental. Dans le cas où la remontée de compétence deviendrait optionnelle, la commune serait amenée à se prononcer en conseil municipal. Il est toutefois à noter que c'est le vote majoritaire de l'ensemble des communes de la Matheysine qui emporterait décision et pas le seul vote communal.

La question du relevage et de l'entretien des compteurs situés sur les parcelles privées a été soulevée et nécessite une réflexion supplémentaire.

Résultat du vote (Tarif eau 2025) : Pour à l'unanimité

PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS FAÇONNE ENTRE SILVAE, L'ONF ET LA COMMUNE

SILVAÉ, pour Société d'Innovation Locale pour une Valeur Ajoutée Equitable, est une entreprise implantée territorialement sur le Sud-Isère, dont les objectifs liés à la forêt et à la filière bois permettent de répondre aux contraintes énergie-climat par la réduction des transports, la création d'emplois non-délocalisables via le maintien ou le développement de l'activité sciage et transformation du bois, ainsi que par la valorisation de toute ressources bio- et géo-sourcées du territoire.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver une convention d'approvisionnement en bois façonné liant la commune, l'ONF et SILVAÉ, et de définir les modalités et conditions permettant à la commune de contribuer, via l'ONF, à un approvisionnement régulier en bois façonné de SILVAÉ, dont la commune sera, de droit, associée au titre du collège des fournisseurs.

La convention serait conclue pour une durée de 3 ans, allant du 01/01/2025 au 31/12/2027. Elle est renouvelable tacitement par période d'un an, sans pouvoir excéder 5 ans supplémentaires. Toutefois, l'une ou l'autre des Parties conserve le droit de la dénoncer 3 mois avant chaque échéance annuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Soucieuse d'une répartition équitable de la valeur ajoutée et d'un développement durable de la filière, et comme indiqué dans la convention, SILVAÉ s'engage à payer le bois à un prix majoré à l'ONF, qui répercutera intégralement ce bonus sur la recette de la commune. En parallèle, un pourcentage est également prévu pour le soutien d'une juste rémunération de l'entreprise de travaux forestiers.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

PROPOSITION DE PRISE DE PARTICIPATION DANS L'ENTREPRISE SILVAE

Il est proposé d'entrer au capital de la SCIC SILVAÉ par souscription d'une part sociale d'un montant de 100 €, correspondant à la souscription minimale.
Ainsi la Commune entrerait dans le collège « Collectivités Territoriales ».

Afin de disposer de tous les éléments, notamment aux vues d'un possible risque financier pour la commune, des informations supplémentaires vont être prises auprès de l'URSCOP et de la commune de la Mure.

PROPOSITION DE CONTRAT D'ENTRETIEN DES TOILETTES SECHES

La commune a installé des toilettes sèches sur le Chemin de la Combe. Le contrat de maintenance signé en même temps que l'installation a pris fin. Un nouveau contrat est proposé pour un montant de de 660 € HT / an.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

POINT D'AVANCEE SUR LE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

En l'absence de retour du prestataire, le sujet est ajourné.

PROPOSITION D'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) sollicite de la commune une subvention à hauteur de 50cts / élève soit un coût de 32€ / an.

Le Judo club de La Mure sollicite également une subvention. 5 monteynardons sont concernés pour un total de 200€.

Sur les 6.000€ prévus au budget, 3.795€ ont déjà été utilisés.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

REPRISE DES DELIBERATIONS DU CCAS

Une commission composée de membres du Conseil a travaillé sur les aides et actions sociales de la commune ainsi que leur coût. Le souhait étant de faire le point sur l'existant mais aussi d'ouvrir le débat à de nouvelles propositions pour les habitants.

De premiers échanges ont eu lieu autour des propositions et sont à retravailler en vue d'un futur vote.

DISCUSSION AUTOUR DES FESTIVITES POUR LES ANCIENS DU VILLAGE

Pour cette année, les habitants de Monteynard de plus de 65 ans ont reçu, dans un premier temps, une invitation au repas. Ce choix a été motivé par la volonté d'avoir le maximum de participants au repas. Le nombre de participants plafonnant à 30% les années précédentes.

Les conditions ne changent pas pour cette année et les personnes qui n'ont pas participé au repas recevront un bon d'achat.

Pour l'année prochaine, le repas sera toujours proposé pour les + de 65 ans.

Pour les + de 75 ans, le repas sera toujours proposé ainsi qu'un colis.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Assurance du local bibliothèque

Après vérification auprès de l'assureur, le local qu'occupe actuellement la bibliothèque est compris dans l'assurance du bâtiment de la mairie et aucune autre démarche n'est nécessaire.

- Festivités du Beaujolais

Les festivités relatives au Beaujolais auront lieu le 22 novembre à partir de 18h30 à la salle polyvalente.

- Panneaux de signalisation

Un groupe de travail composé de Elisabeth Demoncheaux, Ophélie Dumas, David Picchioni et Richard Passelande va se pencher sur la mise en cohérence et en conformité des panneaux de signalisation présents sur le territoire communal.

- Rangements associations

Le comité des fêtes sollicite l'installation d'armoires sécurisés à la salle polyvalente afin de stocker du matériel.

- Encombrants

Un questionnaire a été soulevé concernant la gestion des encombrants. Le point va être étudié.

- Phase 2 des travaux à la salle polyvalente

Le géomètre a effectué les relevés nécessaires afin que la société Square Paysages puisse travailler sur différentes projections de travaux sur le stade.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.